



PRÉFET  
DE LA CHARENTE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 27 avril 2017

### **Contrôles routiers renforcés pour les retours de vacances et les week-ends prolongés du mois de mai**

À l'occasion du retour des vacances de printemps et des week-ends prolongés du mois de mai, M. Pierre N'Gahane préfet de la Charente, a demandé aux policiers et gendarmes d'intensifier à nouveau leurs actions de prévention comme de contrôle sur l'ensemble du réseau routier charentais.

Lors du week end de Pâques, **712 infractions à la vitesse** ont été constatées et **21 rétentions de permis de conduire, prononcées.**

La lutte inlassable contre de tels comportements irresponsables qui mettent inutilement en danger des vies humaines, constitue plus que jamais une priorité d'action des services de police et de gendarmerie.

Depuis le début de l'année, **10 personnes ont perdu la vie** sur les routes de Charente (contre 6 en 2016) et **39 personnes ont été blessées.**

**À la veille des grands week-ends du mois de mai** réputés pour l'augmentation des déplacements routiers, **le préfet de la Charente appelle les automobilistes à une prudence renforcée, à un comportement responsable et exemplaire.**

**\*\*\*Rappel :** L'excès de vitesse supérieur ou égal à 50 km/h entraîne la perte de 6 points sur le permis de conduire et les sanctions prévues à l'article R. 413-14-1 du Code de la route :

- suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans ;
- immobilisation du véhicule dont le prévenu s'est servi pour commettre l'infraction ;
- 1 500 euros d'amende ;
- avec obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière ;


En cas de récidive de grand excès de vitesse, les sanctions encourues sont plus lourdes :

- 3 mois d'emprisonnement ;
- suspension du permis pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans ;
- confiscation du véhicule ;
- 3 750 euros d'amende.

Service départemental de la communication interministérielle

Catherine PÉRON – catherine.peron@charente.gouv.fr – 05 45 97 62 37

Laura VALENTI – laura.valenti@charente.gouv.fr

 Préfet de la Charente

 @Prefet16